

DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier Local des Collectivités de Côte-d'Or

Séance du 23 novembre 2023

Président : Monsieur Rémi DETANG
Secrétaire de séance : Madame Danielle JUBAN

Convocation envoyée le 16/11/2023

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 15
Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents participant au vote : 8
Nombre de procuration : 3

SCRUTIN :

POUR : 11

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres Présents :

M. Philippe BELLEVILLE
M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS
M. Rémi DETANG
M. Dominique GRIMPRET
Mme Danielle JUBAN
Mme Lydie PFANDER-MENY
M. Guillaume RUET

Membres Absents :

M. Jean-François DODET	Mme Dominique MARTIN-GENDRE
M. Thierry FALCONNET	M. Pierre PRIBETICH
M. Jean-Claude GIRARD (pouvoir à Mme Danielle JUBAN)	M. François REBSAMEN (pouvoir à M. Rémi Détang)
	Mme Céline TONOT (pouvoir à Mme Lydie Pfander-Meny)

OBJET : AFFAIRES FONCIERES
Hauteville-lès-Dijon – La Pièce du Puits du Clos – Cession à la commune

Il est rappelé que l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or a procédé, à la demande de la Commune de Hauteville-lès-Dijon, à l'acquisition du terrain libre d'occupation situé « La Pièce du Puits du Clos », cadastré section AI n°5, au titre du volet thématique « Environnement et espaces verts ». Cette acquisition est intervenue par acte notarié en date du 07 décembre 2021.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 23 octobre 2023, la Commune a décidé la reprise de cette parcelle, à son profit.

Conformément aux dispositions du règlement d'intervention, la rétrocession interviendra moyennant un montant total de 39 891 €, correspondant au prix d'acquisition augmenté des frais d'actes, auquel s'applique la participation aux frais de portage. Il est rappelé que les frais de portage sont fixés à 1,7% par an pendant 4 ans.

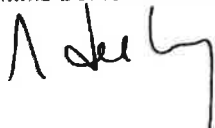
Prix acquisition	Frais d'acte	Acte d'acquisition	Frais de portage	Impôts	Total arrondi
37 000 €	1 604,19 €	7 décembre 2021	1 287,37 €	-	39 891 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Après en avoir délibéré

DECIDE

- **de céder** à la Commune de Hauteville-lès-Dijon le terrain situé « La Pièce du Puits du Clos », cadastré section AI n°5 de 945 m² ;
- **de dire** que cette cession sera traitée par acte administratif et interviendra moyennant le montant de 39 891 €, conformément aux dispositions du règlement d'intervention ;
- **d'autoriser** le Président et la Directrice à signer, au nom de l'EPFL, tous actes à intervenir en vue de la régularisation de ce dossier et la Directrice à signer l'acte de vente.

La secrétaire de séance
Mme Danielle JUBAN



Signature numérique le 27/11/2023
de Rémi DETANG
Président de l'EPFL

